



RAPPORT ANNUEL

1999/00

Organisation internationale du cacao
22 Berners Street, Londres W1P 3DB

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
PARTIE I ORGANISATION ET ADMINISTRATION	5
Composition de l'Organisation internationale du cacao	5
Conseil international du cacao.....	5
Comité exécutif.....	5
Comité de la production	6
Comité de la consommation	6
Groupe de travail d'experts sur les stocks	6
Groupe de travail d'experts sur la qualité	6
Groupe de travail sur les dispositions de l'Accord de 1993.....	6
Comité préparatoire du sixième Accord international sur le cacao	6
Rapport sur les projets ICCO/Fonds commun (FCPB).....	7
Budget et comptes administratifs pour 1999/2000	10
Personnel	10
Renseignements statistiques et études économiques	10
Publications de l'ICCO.....	11
Conclusion de l'examen annuel du Conseil.....	11
PARTIE II ANALYSE DE LA CONJONCTURE CACAOYERE MONDIALE	12
Evolution du marché.....	12
Prix.....	13
Production	13
Transformation	14
Stocks.....	15
ANNEXE I MEMBRES DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 1993 SUR LE CACAO	20
ANNEXE II COMPTES, APRES VERIFICATION	24
Compte administratif - Bilan au 30 septembre 2000	24
Compte administratif - Recettes et dépenses pour l'exercice clos le 30 sept. 2000	25
Compte administratif - Notes relatives aux relevés financiers pour l'exercice clos le 30 septembre 2000..	26
Fonds de promotion - Bilan au 30 septembre 2000	27
Fonds de promotion - Recettes et dépense pour l'exercice clos le 30 septembre 2000	27
Fonds de promotion - Notes relatives aux relevés financiers pour l'exercice clos le 30 septembre 2000...	27
Fonds de l'environnement - Bilan au 30 septembre 2000	28
Fonds de l'environnement - Recettes et dépenses pour l'exercice clos le 30 septembre 2000	28
Fonds de l'environnement - Notes relatives aux relevés financiers pour l'exercice clos le 30 septembre 2000	28
ANNEXE III LISTE DES MEMBRES DU SECRETARIAT.....	29

INTRODUCTION

Le rapport annuel du Conseil international du cacao pour l'année cacaoyère 1999/2000 (1^{er} octobre 1999-30 septembre 2000) est publié en application des dispositions de l'article 41 de l'Accord international de 1993 sur le cacao.

Ce rapport comprend deux parties. La première partie traite de la composition de l'Organisation internationale du cacao et des activités du Conseil et de ses organes subsidiaires. La deuxième partie présente une analyse de la conjoncture cacaoyère mondiale.

Conseil international du cacao

Président:	M. D.P.D. Van Rappard (Pays-Bas)
Premier Vice-président:	M. Charles Bois d'Enghien (Belgique)
Second Vice-président:	M. E. Ragi (Papouasie- Nouvelle-Guinée)
Directeur exécutif:	M. Edouard Kouamé

Pays membres de l'Accord international de 1993 sur le cacao au 30 septembre 2000 (des précisions figurent en Annexe I du présent rapport):

Membres exportateurs

Bénin
Brésil
Cameroun
Côte d'Ivoire
République dominicaine
Equateur
Gabon
Ghana
Grenade
Jamaïque
Malaisie
Nigéria
Papouasie-Nouvelle-
Guinée
Pérou
Sao-Tomé et Principe
Sierra Leone
Togo
Trinité-et-Tobago
Venezuela

Membres importateurs

Autriche
Belgique/Luxembourg
République tchèque
Danemark
Egypte
Finlande
France
Allemagne
Grèce
Hongrie
Irlande
Italie
Japon
Pays-Bas
Norvège
Portugal
Fédération de Russie
République slovaque
Espagne
Suède
Suisse
Royaume-Uni
Union européenne

Comité exécutif

Président:	M. Y.-M. Koissy (Côte d'Ivoire)
Vice-Président:	M. A. Nkoghe-Essingone (Gabon)

Les membres suivants ont siégé au Comité exécutif pendant l'année cacaoyère 1999/2000:

Membres exportateurs

Brésil
Cameroun
Côte d'Ivoire
Equateur
Gabon
Ghana
Jamaïque
Malaisie
Nigéria
Papouasie-Nouvelle-
Guinée

Membres importateurs

Allemagne
Belgique/Luxembourg
Espagne
Fédération de Russie
France
Italie
Japon
Pays-Bas
Royaume-Uni
Suisse

Commission de vérification des pouvoirs

Président:	M. M. Delage (France)
-------------------	-----------------------

Les membres suivants ont été rappelés à siéger à la Commission de vérification des pouvoirs pendant l'année cacaoyère 1999/2000:

Membres exportateurs

Cameroun
Equateur
Ghana
Jamaïque

Membres importateurs

Belgique/Luxembourg
Finlande
France
Japon

Les comités et les groupes de travail suivants se sont réunis pendant l'année cacaoyère 1999/2000 et étaient ouverts à tous les membres.

Comité de la production	Groupe de travail d'experts sur les stocks
Président: M. R. Tafani (Brésil)	Président: M. R. Fish (Directeur général, PCR Ltd.)
Comité de la consommation	Groupe de travail d'experts sur la qualité
Président: M. F. Massimo (Italie)	Président: M. T. Harrison (Président, OICCC)
Groupe de travail sur les dispositions de l'Accord de 1993	Comité préparatoire d'un sixième Accord international sur le cacao
Président: M. H. Sona Ebai (Cameroun)	Président: M. Edouard Kouamé
Groupe consultatif sur l'économie cacaoyère mondiale	
Président: M. Edouard Kouamé	

PARTIE I ORGANISATION ET ADMINISTRATION

COMPOSITION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

Au cours de l'année cacaoyère 1999/2000, l'Organisation internationale du cacao (ICCO), comptait 42 pays membres à la suite de la ratification de l'Accord international de 1993 sur le cacao par deux nouveaux membres, l'Égypte et le Pérou. L'Organisation comprend donc actuellement dix-neuf pays exportateurs et vingt-deux pays importateurs, ainsi que l'Union européenne. La Belgique et le Luxembourg adhèrent en tant que co-membres, bien que les deux états aient signé et ratifié séparément l'Accord. En outre, l'Union européenne participait à l'Accord de 1993 en sa qualité d'organisation intergouvernementale en vertu des dispositions de l'article 4.

Les précisions concernant la ratification, l'acceptation, l'approbation de et l'adhésion à l'Accord de 1993 figurent à l'annexe 1 au présent rapport.

CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Le Conseil international du cacao, qui est la plus haute autorité de l'Organisation, se compose de représentants de toutes les parties contractantes à l'Accord international sur le cacao, a tenu deux sessions ordinaires et deux sessions extraordinaires pendant l'année cacaoyère 1999/2000.

Soixante-et-unième session ordinaire

Le Conseil a tenu sa soixante-et-unième session ordinaire du 8 au 17 mars 2000, au cours de laquelle il s'est occupé de différentes questions, dont l'approbation des comptes administratifs de l'exercice clos le 30 septembre 1999, après vérification et des rapports vérificateurs aux comptes assignés par les pays membres à la vérification des différents comptes de l'Organisation, et la nomination des vérificateurs aux comptes pour 1999/2000.

Le Conseil s'est déclaré préoccupé de constater que les prix du cacao étaient extrêmement bas et a résolu de prendre des mesures destinées à soutenir les prix.

Le Conseil a adopté les prévisions annuelles de production et de consommation mondiales de cacao conformément aux provisions de l'article 29,

paragraphe 4 de l'Accord de 1993. Il a également examiné et pris note des rapports d'avancement des projets financés par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB).

Le Conseil a examiné le projet sur la maîtrise des risques de prix pour les producteurs et le projet sur le programme de production durable du cacao et a décidé de soumettre le premier au FCPB pour financement.

Pendant la session, le Conseil a reçu les rapports de la réunion des Présidents des organes subsidiaires.

Soixante-deuxième session ordinaire

Le Conseil a tenu sa soixante-deuxième session ordinaire du 4 au 8 septembre 2000 et a examiné plusieurs questions.

Le Conseil a approuvé le budget administratif pour l'année cacaoyère 2000/01 et la création d'un Groupe de coordination mondiale sur l'économie durable du cacao.

Le Conseil a adopté la proposition de texte du sixième Accord international sur le cacao pour la Conférence des Nations Unies sur le cacao qui devait se tenir en novembre 2000 à Genève.

Vingt-et-unième session extraordinaire

Le Conseil a tenu sa vingt et unième session extraordinaire du 17 au 21 janvier 2000. Il a examiné principalement le rapport final du Groupe de travail sur les dispositions de l'Accord international de 1993 sur le cacao et a fait un certain nombre de recommandations.

Vingt-deuxième session extraordinaire

Le Conseil a tenu sa vingt-deuxième session extraordinaire du 5 au 14 juin 2000; durant celle-ci, il a examiné le rapport du Comité préparatoire du sixième Accord international sur le cacao et décidé de renégocier l'Accord international de 1993 sur le cacao du 13 au 24 novembre 2000, à Genève.

COMITE EXECUTIF

Le Comité exécutif, qui est élu chaque année par le Conseil, est composé en vertu de l'Accord de 1993 de 10 membres exportateurs et de 10 membres

importateurs. Ce comité, qui est responsable devant le Conseil et exerce ses fonctions sous la direction générale de ce dernier, a tenu les réunions suivantes durant l'année cacaoyère 1999/2000.

Cent-quatrième réunion 17-21 janvier 2000
Cent-cinquième réunion 8-17 mars 2000
Cent-sixième réunion 5-14 juin 2000
Cent-septième réunion 4-8 septembre 2000

Le Comité a examiné la conjoncture cacaoyère mondiale, les rapports d'avancement des projets, de nouvelles propositions de projet, ainsi que les finances et l'administration de l'Organisation. En outre, il a abordé plusieurs questions et fait des recommandations au Conseil en conséquence. Les nouveaux projets étudiés étaient le projet pilote sur la gestion des risques de prix pour les producteurs et le projet de promotion générique du cacao en Chine, en Côte d'Ivoire et en Fédération de Russie.

COMITE DE LA PRODUCTION

Le Comité de la production a tenu les réunions suivantes durant l'année cacaoyère 1999/2000:

Vingt-troisième réunion 8-17 mars 2000
Vingt-quatrième réunion 5-14 juin 2000

Le Comité a examiné les rapports sur les programmes de gestion de la production des membres exportateurs, ainsi que sur l'évaluation des fluctuations de l'offre et de la demande mondiales en cacao et sur la fixation des tonnages indicatifs annuels de production de cacao nécessaires pour atteindre et maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande mondiales.

COMITE DE LA CONSOMMATION

Le Comité de la consommation a tenu les réunions suivantes pendant l'année cacaoyère 1999/2000:

Vingt-troisième réunion 8-17 mars 2000
Vingt-quatrième réunion 5-14 juin 2000

Le Comité a poursuivi son évaluation des perspectives et des effets d'une éventuelle directive de l'Union européenne sur l'utilisation de matières grasses autres que le beurre de cacao dans la fabrication de chocolat. En outre, il a examiné les rapports des membres sur les politiques et les mesures prises aux fins d'encourager

l'expansion de la consommation du cacao dans leurs pays ainsi que l'évolution de la consommation mondiale de cacao.

GROUPE DE TRAVAIL D'EXPERTS SUR LES STOCKS

Le Groupe de travail d'experts sur les stocks a tenu sa huitième réunion du 17 au 21 janvier 2000. Il a évalué le niveau mondial des stocks de fèves de cacao au 30 septembre 1999 ainsi que la réconciliation des données historiques dans un certain nombre de grands pays exportateurs et importateurs de cacao.

GROUPE DE TRAVAIL D'EXPERTS SUR LA QUALITE

Le Groupe de travail d'experts sur la qualité a tenu les réunions suivantes pendant l'année cacaoyère 1999/2000:

Dixième réunion 17-21 janvier 2000
Onzième réunion 8-17 mars 2000

Le Groupe de travail a pris note des comptes rendus sur les normes internationales pour les sacs en jute. Il a également abordé la question de la qualité requise pour les industries de transformation du cacao et de fabrication du chocolat. Le Groupe de travail a également pris note des progrès réalisés dans l'élaboration du projet pilote d'amélioration de la qualité des fèves de cacao d'exportation, en Côte d'Ivoire.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD DE 1993

Le Groupe de travail sur les dispositions de l'Accord de 1993, constitué par le Conseil à sa cinquante-huitième session ordinaire en septembre 1998, a tenu sa quatrième et dernière session du 17 au 21 janvier 2000, pendant l'année cacaoyère 1999/2000.

Le Groupe de travail a poursuivi son examen des propositions relatives aux articles 29, 30, 32 et 33 de l'Accord international de 1993 sur le cacao.

COMITE PREPARATOIRE DU SIXIEME ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CACAO

Le Comité préparatoire d'un sixième accord international sur le cacao a tenu les trois réunions suivantes pendant l'année cacaoyère 1999/2000.

Première réunion 17-21 janvier 2000

Deuxième réunion 5-14 juin 2000
Troisième réunion 4-8 septembre 2000

Le Comité a examiné les propositions relatives à un sixième accord international sur le cacao.

RAPPORT SUR LES PROJETS ICCO/FONDS COMMUN (FCPB)

L'ICCO et le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) continuent à avoir des relations de travail actives et productives. Ce dernier a considérablement contribué financièrement à la majorité des projets de l'ICCO. Cependant, plus récemment, l'ICCO pourrait également faire appel à d'autres sources de financement pour ses projets.

Installations pilotes pour le traitement des sous-produits du cacao au Ghana

Le but de ce projet est de mettre au point puis de transférer la technologie du traitement commercial des sous-produits et déchets de cacao en vue d'augmenter les revenus de l'industrie cacaoyère dans les pays producteurs. Le *Cocoa Research Institute of Ghana* (CRIG) est l'Agence d'exécution de ce projet. Les activités entreprises en 1999/2000 comprenaient entre autres des expériences visant à déterminer la croissance, la performance et l'économie de l'alimentation des porcins à base d'écales fraîches de cabosses de cacao ainsi que la collecte et l'analyse de données sur le rendement en beurre des fèves de cacao non commercialisables. Quant à la transformation du jus d'écoulement en vin, les travaux se poursuivaient encore en milieu contrôlé, des échantillons étant prélevés périodiquement pour analyse de laboratoire. Les études sur la durée de vie des boissons non alcoolisées à base de jus de pulpe de cacao étaient également encore en cours. Un contrat a été signé avec deux consultants pour l'entreprise conjointe d'une étude de faisabilité économique du projet.

Conservation et utilisation du matériel génétique de cacao

Le but de ce projet est de développer et de distribuer des variétés de matériel végétal résistantes aux parasites et aux maladies, produisant du cacao de bonne qualité à rendement plus élevé et durable.

Les rapports réguliers présentés à l'ICCO par l'Agence d'exécution du projet, *International Genetic Resources Institute* (IPGRI), ont indiqué que la majorité des activités prévues avaient été menées à

bonne fin par les instituts de recherche participants, des mesures de redressement ayant été suggérées et adoptées lorsque des problèmes surgissaient sur certains sites du projet. La réussite de la mise en œuvre de ce projet démontre qu'à l'aide d'une planification soigneuse et de bonnes procédures, il est possible de réaliser un projet sur le cacao à une échelle véritablement mondiale.

Utilisation des techniques de biologie moléculaire afin de rechercher des variétés résistant à la maladie du balai de sorcière

Le but de ce projet est de développer et de mettre à disposition de nouvelles variétés de plantes de cacao qui soient plus uniformes, plus productives et plus résistantes aux maladies, en particulier à la maladie du balai de sorcière du cacao. La "*Comissao Executiva do Plano da Lavoura Cacaueira*" (CEPLAC) au Brésil a été désignée Agence d'exécution du projet. La mise en œuvre de ce projet a débuté en avril 2000 et un premier rapport d'avancement, reçu en juillet 2000, a indiqué que le projet avait démarré de façon satisfaisante, la plupart des activités étant en cours d'exécution après trois mois et les autres étant en attente d'exécution.

Etude des paramètres physiques et chimiques permettant d'établir les différences entre cacao fin et cacao ordinaire

Le but de ce projet est de développer la capacité de différencier de façon adéquate entre le cacao fin et le cacao ordinaire et d'améliorer ainsi la commercialisation du cacao fin. En septembre 2000, les conditions requises pour le déboursement du financement FCPB avaient été remplies par l'Agence d'exécution, l'*Instituto Nacional de Investigaciones AgroPecuarías* (INIAP) d'Equateur, par la *Cocoa Research Unit* (CRU) de Trinité-et-Tobago et par le *Cocoa and Coconut Research Institute* (CCRI) de Papouasie-Nouvelle-Guinée. La mise en œuvre du projet au Venezuela s'est heurtée à quelques problèmes en conséquence de la dissolution du *Fondo Nacional del Cacao* (FNC). D'autres dispositions allaient être prises et une mise en œuvre du projet par phases avait été approuvée, commençant par un atelier initial du projet, qui aura lieu en Trinité-et-Tobago en janvier 2001.

Gestion des ressources pour la production durable de cacao

A la suite d'une décision de faire de la proposition de

projet ICCO sur la "Gestion des ressources pour la production de cacao dans les principaux pays producteurs" une partie intégrale du programme de l'Organisation sur l'économie durable du cacao, cette proposition de projet a été ré-intitulée "Gestion des ressources pour la production durable de cacao en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Nigéria". Cette proposition a été adaptée en particulier aux objectifs de collecte d'informations essentielles pour la planification des travaux d'autres projets destinés à la production durable du cacao, et ajustée dans le but de profiter au maximum des synergies avec les autres projets de ce programme. Une attention particulière a été accordée à la nécessité de faire participer le plus possible les organisations agricoles aux activités du projet. Ces modifications ont considérablement réduit les budgets du projet et, à la fin de l'année cacaoyère 1999/2000, les propositions révisées étaient presque terminées et prêtes à être soumises à des gouvernements et agences donateurs.

Amélioration de la commercialisation et du commerce du cacao dans les pays producteurs engagés dans le processus de libéralisation

L'Accord du projet a été signé en juillet 1999. La GtZ en est devenue l'Agence d'exécution et, en septembre 1999, des ateliers initiaux ont eu lieu dans chacun des pays. Les premiers fonds du FCPB ont été versés aux pays en janvier 2000.

La **Côte d'Ivoire** est le premier pays à avoir commencé les activités du projet. L'Unité de coordination est devenue opérationnelle en janvier 2000 et les experts d'encadrement locaux ont été recrutés entre décembre 1999 et mars 2000. Durant la même période, trois gestionnaires de nantissement, ainsi qu'une banque locale, ont été engagés par le projet; le Comité consultatif national pour le projet a été créé et a tenu sa première réunion. Durant le reste de l'année cacaoyère 1999/2000, les experts engagés ont effectué des travaux préparatoires aux opérations pilotes du projet.

Parmi ses principales conclusions, le séminaire international tenu à Abidjan en mai 2000 a reconnu l'importance de relier plus étroitement le contrôle de qualité et le conditionnement du cacao à l'exportation en créant des installations de conditionnement en collaboration avec les coopératives des zones de production. Un examen plus minutieux de ces suggestions par les experts du projet a indiqué que non

seulement ceci accorderait aux producteurs le plein contrôle de la qualité du produit livré pour exportation, mais aussi que cela constituerait un véhicule pour le financement garanti du commerce avec des coopératives provinciales. Par conséquent, le projet a stimulé l'établissement d'une entreprise coopérative à cet effet, SOCATENE, coopérative d'agriculteurs d'un certain nombre de coopératives affiliées. Des plans détaillés ont été élaborés aux fins de créer une usine de conditionnement à capacité de 15 tonnes par heure à Oumé.

La mise en oeuvre des activités au **Cameroun** a débuté un peu plus tard qu'en Côte d'Ivoire. Les experts d'encadrement locaux ont débuté leurs travaux durant la période de janvier à mai 2000. Le Comité consultatif national a tenu sa première réunion en mars 2000. De même qu'en Côte d'Ivoire, l'équipe du projet au Cameroun a effectué les travaux préparatoires relatifs aux dispositions à prendre entre les parties intéressées, pour le démarrage des opérations pilotes du projet. Cependant, à la fin de l'année cacaoyère 1999/2000, les travaux relatifs aux coopératives n'étaient pas aussi avancés qu'en Côte d'Ivoire, ceci étant dû au démarrage plus tardif des travaux et au fait que le mouvement de coopératives est moins développé au Cameroun qu'il ne l'est en Côte d'Ivoire. A la fin de l'année cacaoyère, l'équipe examinait les documents de base du projet avec les partenaires privés du projet pilote, afin d'arriver à un accord qui soit acceptable à toutes les parties concernées, en particulier les banques, qui avaient risqué leurs fonds sous forme de prêts. Deux experts de nantissement ont participé activement au projet, ainsi que trois banques locales.

Au **Nigéria**, le projet a démarré un peu plus tard qu'au Cameroun. L'Unité de coordination est devenue opérationnelle en avril 2000 et les experts d'encadrement locaux ont débuté leurs travaux durant la période mai-juin 2000.

La première réunion du Conseil consultatif national s'est tenue à la fin avril 2000. Le travail de l'équipe au Nigéria a évolué sur les mêmes lignes que celles du Cameroun et de la Côte d'Ivoire. Les longues distances et la structure fédérale de l'Etat sont des caractéristiques spécifiques du projet au Nigéria. En dépit d'un commencement tardif, l'équipe a fait de gros progrès pendant l'année cacaoyère 1999/2000. Un des facteurs afférents est que le secteur bancaire est bien développé au Nigéria. Trois banques participent au projet. En ce qui concerne la participation des

coopératives, une étude indique que les volumes en matière de négoce de la plupart des coopératives commerciales sont petits. En conséquence, il a été envisagé que seules les plus grandes coopératives participeraient au projet tandis que, pour d'autres, de plus petites coopératives participeraient au projet sur une base collective par le biais d'une nouvelle coopérative.

Projet pilote sur la gestion des risques de prix pour les producteurs de cacao

Ce projet a pour objectif général de protéger les petits producteurs de cacao contre les fluctuations des prix du marché mondial, afin de mieux leur assurer des revenus de la culture du cacao. Le but pratique de ce projet est d'analyser la faisabilité de l'utilisation de divers instruments de gestion des risques de prix par les producteurs de cacao. Le projet a trois composantes: la première comprend la sélection d'instruments appropriés de gestion des risques de prix, ainsi que la conception d'un système adéquat de respect du contrat par les opérateurs locaux; la deuxième comprend la gestion même du programme pilote pendant au moins deux ans en affinant les instruments de maîtrise des risques sélectionnés; les travaux substantiels de la troisième composante ont trait à la diffusion la plus ample possible des résultats du projet.

Le Comité consultatif du Fonds commun a examiné cette proposition de projet en janvier 2000. En avril 2000, cette dernière a été approuvée par le Conseil d'administration du Fonds commun. Les projets de Rapport d'évaluation et d'Accord de projet ont par la suite été élaborés par le secrétariat du Fonds commun. A la fin de l'année cacaoyère 1999/2000, ces documents étaient en cours d'examen par l'Agence d'exécution du projet envisagée et le secrétariat de l'ICCO.

Relancement du secteur du cacao au Gabon

Une mission d'étude de faisabilité, dirigée par le secrétariat de l'ICCO et composée d'experts internationaux en matière d'économie, de sociologie, d'économie agricole, d'agronomie, de commercialisation, de protection phytosanitaire et de science des sols, a visité le Gabon de mai à juin 1999. En août 2000, un projet intégral de rapport final de l'étude de faisabilité, y compris une annexe statistique et analytique a été transmis aux autorités gabonaises pour commentaire, à la suite duquel un document final sera produit.

Amélioration de la qualité du cacao

Ce projet a pour objectif d'assurer l'approvisionnement en fèves de cacao de bonne qualité, tout en payant une prime au producteur pour ses efforts supplémentaires. Etant donné qu'une enquête sur les pratiques de culture et de commercialisation a fait partie du profil du projet, les travaux effectués pendant la deuxième partie de l'année cacaoyère 1999/2000 se sont axés sur la préparation de cette enquête, qui sera menée en Côte d'Ivoire.

Le Groupe d'étude du projet s'est réuni plusieurs fois au cours de l'année cacaoyère et, en septembre 2000, un plan opérationnel de l'enquête a été mis au point. Il est prévu que cette enquête sera menée du 6 novembre au 10 décembre 2000.

Promotion de la consommation en Fédération de Russie

L'objectif de cette étude planifiée est de déterminer la faisabilité, la stratégie et les instruments requis pour entreprendre une campagne de promotion générique du cacao et du chocolat en Russie. Initialement, l'étude de faisabilité a été reportée en raison de la détérioration de la conjoncture économique en Fédération de Russie. Cependant, en décembre 1999, le Comité exécutif de l'ICCO a décidé qu'à condition que la tendance économique positive soit maintenue, il conviendrait de réactiver les travaux de préparation de l'étude.

Le secrétariat de l'ICCO a donc pris les mesures nécessaires pour re-confirmer la participation au projet du Centre international du commerce (CIC) CUNCED/OMC, de l'Association des entreprises des industries de la confiserie de la Fédération de Russie (ASCOND) et de l'Institut de recherche des industries de la confiserie de la Russie. Des contacts ont également été établis et maintenus avec les institutions gouvernementales russes. Un plan détaillé des opérations et des budgets a été élaboré et une demande de financement soumise au CIC.

Promotion de la consommation en Chine

Ce projet a pour objectif général la sensibilisation de la population chinoise au cacao, au chocolat et à leurs bénéfices, dans le but d'améliorer l'image de ces produits dans l'esprit du public chinois et d'augmenter ainsi la demande de cacao et de chocolat. Les bénéficiaires de ce projet seront, d'une part, les pays producteurs de cacao, et d'autre part, les transformateurs et les fabricants.

En janvier 2000, le Comité exécutif a pris note de la proposition de projet élaborée par le secrétariat de l'ICCO.

Promotion de la consommation dans les pays producteurs: le cas de la Côte d'Ivoire

Avec l'appui des pays membres, le secrétariat de l'ICCO a élaboré un profil de projet destiné à renforcer les capacités de fabrication de chocolat en Côte d'Ivoire en vue d'augmenter la consommation de cacao et de chocolat. Ce projet a pour but d'augmenter la consommation par la promotion de produits locaux, soit en créant des plats pour consommation immédiate, soit en réalisant des recherches en matière de développement de produits adaptés à la situation locale: produits bon marché avec une durée de vie commerciale relativement longue dans un climat tropical.

En janvier 2000, un représentant du Ministère de l'orientation professionnelle en Côte d'Ivoire a visité des représentants du secteur privé en Belgique pour discuter de possibilités d'aide technique et financière pour le projet. Au printemps de 2000, des renseignements supplémentaires ont été rassemblés au niveau local. Un profil de projet révisé a été élaboré par la suite et transmis aux autorités ivoiriennes pour commentaires.

Programme de production durable de cacao

Le Programme de production durable de cacao pour l'Afrique comprend le projet de gestion des ressources de cacao, qui a pour but d'accroître les connaissances sur le matériel végétal et les pratiques agricoles liées à la production durable; le projet de production durable du cacao, qui a pour objectif d'introduire des pratiques sûres de culture du cacao; le projet sur la qualité du cacao proposé par l'industrie dans le but de promouvoir la production de cacao de haute qualité en Côte d'Ivoire et par la suite dans le reste de l'Afrique occidentale; et un profil de projet sur l'organisation des producteurs et la maximisation de leurs revenus.

On a prévu trois programmes de production durable du cacao: un pour l'Afrique, un pour les Caraïbes et l'Amérique latine et pour l'Asie du Sud-Est, afin de prendre en compte les différences des conditions et des caractéristiques de la production de cacao dans les trois principales régions productrices. Le rassemblement de tous ces projets sous l'égide d'un seul programme constitue une étape naturelle à la suite du consensus international qui se développe autour de la production durable. Les aspects des programmes

liés à la production seront appuyés par des projets de promotion générique du côté de la consommation. Les travaux d'élaboration du principal programme de production durable de cacao l'ICCO se poursuivent actuellement avec la coopération des pays membres et des institutions compétentes.

BUDGET ET COMPTES ADMINISTRATIFS POUR 1999/2000

En septembre 2000, lors de sa soixante-deuxième session ordinaire, le Conseil a approuvé le budget administratif pour l'exercice 1999/2000. Ce budget prévoyait des dépenses totales nettes de £1.764.890, devant être financées par les contributions des membres s'élevant à £1.402.800 (ce qui représente une contribution des membres de £713.32 par voix), un transfert des intérêts capitalisés sur le Fonds de réserve spécial (£99.230), les intérêts sur le Fonds de réserve spécial pour l'exercice (£140,500) plus d'autres revenus s'élevant à £122.360.

Le total des recettes pour l'année cacaoyère 1999/2000 s'est élevé à £1.763,306, les contributions des membres s'élevant à £1.402.800 et les autres revenus à £261.276. En tenant compte du transfert de £99.230 des intérêts accumulés sur le fonds de réserve spécial, les recettes ont donc excédé les dépenses de £34.081. Le bilan vérifié au 30 septembre 2000 et le compte des recettes et dépenses pour l'exercice clos le 30 septembre 2000 figurent à l'annexe II du présent rapport.

PERSONNEL

A la fin de l'exercice 1999/2000, l'ICCO comptait 10 postes dans la catégorie administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 12 postes dans les services généraux, soit un total de 22 personnes.

On trouvera à l'annexe III de ce rapport la liste de tous les membres du personnel au 30 septembre 2000.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES ET ETUDES ECONOMIQUES

Au cours de l'année cacaoyère 1999/2000, le secrétariat de l'ICCO a préparé et diffusé des données statistiques sur le cacao, conformément aux dispositions de l'Accord de 1993 et aux décisions prises par le Conseil international du cacao.

Les prix quotidiens, calculés sur la base des dispositions de l'article 35 de l'Accord de 1993, ont été

communiqués aux agences de presse tous les jours de bourse aux fins de publication.

Le secrétariat a préparé des bilans de la conjoncture, y compris des estimations et des prévisions de la production et des broyages mondiaux de cacao à l'intention du Conseil et du Comité exécutif.

PUBLICATIONS DE L'ICCO

Pendant l'année cacaoyère 1999/2000, l'ICCO a publié les documents suivants:

Bulletin trimestriel de statistiques du cacao: Volume XXVI

Rapport annuel: 1998/1999

Annuaire mondial du cacao: 1999

Aspects qualitatifs et financiers de la campagne du cacao. Compilation des allocutions, Séminaire international, Abidjan, Côte d'Ivoire, mai 2000

Le cacao et le chocolat au Brésil

CONCLUSION DE L'EXAMEN ANNUEL DU CONSEIL

Le Conseil a examiné le fonctionnement de l'Accord international de 1993 sur le cacao en vertu des dispositions de l'article 41, et a conclu que la plupart des membres s'étaient conformés aux principes et aux objectifs de l'Accord. ICCO publications

PARTIE II ANALYSE DE LA CONJONCTURE CACAOYERE MONDIALE

EVOLUTION DU MARCHÉ

Le marché mondial du cacao a évolué de façon irrégulière au cours de l'année cacaoyère 1999/2000, changeant plusieurs fois de direction. Cependant, malgré ses mouvements volatiles, le marché a souffert d'un manque de direction générale claire et les prix des fèves de cacao ont continué à fluctuer autour de niveaux historiquement bas. Le **Graphique II** montre l'évolution du prix quotidien de l'ICCO, qui est la moyenne des cours des trois mois actifs les plus rapprochés cotés à la Bourse des contrats à terme et options de Londres (LIFFE) et à Bourse du café, du sucre et du cacao de New York (CSCE) et qui est exprimé en DTS la tonne. Ce graphique illustre, en particulier, la tendance à la baisse du marché au début de l'année cacaoyère 1999/2000, d'octobre à milieu novembre 1999.

La situation sous-jacente de l'offre et de la demande sur le marché mondial du cacao à ce moment a été la principale influence de la baisse du prix. D'une part, une importante production mondiale a été anticipée pour la saison 1999/2000, surtout en conséquence des conditions climatiques favorables dans les principales régions productrices de cacao du monde. D'autre part, il semble que la publication des statistiques des broyages ait confirmé l'opinion que la croissance de la consommation mondiale demeurerait languissante. Il était donc prévu qu'un excédent de production augmenterait les stocks mondiaux de fèves, qui avaient déjà atteint un niveau de production suffisant pour ne pas poser de problèmes d'offre sur les principaux marchés consommateurs.

L'évolution du marché en Côte d'Ivoire durant la deuxième moitié de novembre a cependant inversé cette tendance à la baisse. A la suite de la libéralisation de son système de commercialisation, les prix payés aux producteurs ont baissé considérablement, annulant ainsi les bénéfices associés à la libéralisation. En effet, après la libéralisation du secteur national du cacao en août 1999, le prix payé aux producteurs ont baissé avec les prix du marché mondial jusqu'à moins de la moitié du prix payé aux producteurs au début de l'année 1998/99. Dans le but de rehausser leur prix, les producteurs ont organisé des manifestations, perturbé le commerce intérieur du cacao et les transports et menacé de brûler de larges quantités de cacao. Les deux mouvements haussiers du marché, enregistrés

durant la deuxième et la quatrième semaine de décembre, ont donc été principalement associés aux achats de précaution liés aux incertitudes des événements en Côte d'Ivoire.

Cependant, aucun mouvement du prix du cacao n'a été enregistré à la suite du coup d'état militaire en Côte d'Ivoire à la fin décembre 1999 et les rapports nationaux ont indiqué que l'activité du secteur cacaoyer n'avait pas été interrompue. En janvier 2000, le prix du cacao a fluctué dans une bande étroite en l'absence d'une tendance générale précise du marché mondial du cacao. L'approvisionnement matériel est resté à un niveau suffisamment élevé et la vente des produits de base s'est en général dirigée vers les fabricants et les commerçants.

A la fin janvier 2000, le prix du cacao a subi une très forte baisse en l'espace de deux jours seulement, le 31 janvier et le 1^{er} février, durant lesquels il a perdu plus de 8% de sa valeur. Cette baisse a été attribuée à la vente spéculative à New York, en partie provoquée par des rapports de très bonnes récoltes dans les principaux pays producteurs de cacao et par conséquent de perspectives de provisions abondantes de cacao pour l'année cacaoyère 1999/2000.

A la fin de février, le marché à terme a connu un fort redressement, poussant les prix à leur niveau le plus élevé depuis le début de la saison. Cependant, ce redressement, attribué principalement à une couverture à court terme par des investissements, et à la vente spéculative, s'est avéré de courte durée et s'est retourné durant la deuxième moitié de mars, avec une forte baisse du prix, due à la liquidation spéculative à terme.

Il semblerait que le marché n'ait pas été touché par la décision du Gouvernement de Côte d'Ivoire durant la deuxième moitié de mars, d'interdire les exportations de fèves inférieures à 100 fèves par 100 grammes dans le pays. On a présumé que ce cacao serait quand même mis sur le marché: en effet, les participants du marché ont estimé soit que la Côte d'Ivoire était dotée d'une capacité de transformation suffisante pour utiliser toutes les petites fèves intérieurement et exporter les produits semi-finis, soit que les producteurs conserveraient peut-être ce cacao pour le mélanger aux plus grandes fèves de la récolte principale.

Un autre redressement déterminé par des influences de nature technique, soutenu par une forte croissance des

broyages dans les principaux pays importateurs de cacao ainsi que par un ralentissement saisonnier du volume de cacao mis sur le marché vers la fin de la saison de commercialisation de la récolte principale d'Afrique occidentale, a été enregistré durant la première moitié d'avril 2000. Toutefois, le marché a connu un nouveau changement de direction durant la seconde moitié d'avril lorsque la perspective d'une récolte record de plus de 3 millions de tonnes a dissipé les craintes d'une insuffisance d'approvisionnement.

Une hausse du prix a été enregistrée au début de mai, bien que cette hausse ne soit due à aucune influence fondamentale. Le marché a d'abord paru consolider les baisses de la seconde moitié du mois précédent, l'incertitude et l'inquiétude concernant la situation politique et commerciale en Côte d'Ivoire fournissant un soutien supplémentaire.

Le marché a poursuivi sa tendance à la baisse durant la dernière semaine de mai et la première semaine de juin, les spéculateurs liquidant sur un marché autrement dépourvu de caractéristique marquante. Le marché à terme a connu par la suite un mini-redressement, provoqué par des rumeurs d'une nouvelle tentative de coup d'état en Côte d'Ivoire, qui ont entraîné une couverture spéculative à court terme et aux achats de précaution. En outre, le marché a été soutenu par des rapports d'un développement médiocre des cabosses de la récolte principale 2000/1 en Côte d'Ivoire et au Ghana, prédisant un démarrage tardif de la saison suivante. Cependant, une fois que les craintes suscitées par les rumeurs en Côte d'Ivoire se sont atténuées et que la situation politique du pays s'est stabilisée, le marché à terme a enregistré une baisse à la fin de juin 2000 sous l'influence d'un important volume de liquidation spéculative et de ventes de précaution.

Les conditions de croissance favorables en Afrique occidentale ont amélioré les perspectives des principales futures récoltes dans la région, entraînant un déclin supplémentaire des prix du marché au début de juillet 2000. Une tendance à la hausse durant la seconde moitié de juillet a immédiatement été suivie de déclin presque semblables. On n'a enregistré aucune réaction apparente au reportage que quatre principaux pays producteurs de cacao en Afrique occidentale (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria et Cameroun) avaient décidé d'établir un mécanisme de retrait de récolte, suivi de la destruction d'un minimum de 250 000 tonnes de fèves de cacao, entrant en vigueur en 2000/1. Un mécanisme financier devait

être créé pour mettre en application les mesures de retrait de récolte et de destruction. Les quatre pays ont en outre appelé d'autres pays producteurs de cacao à se joindre à l'initiative en vue de promouvoir une hausse durable des prix mondiaux du cacao.

Les rapports prédisant une cabosse de meilleure qualité en Côte d'Ivoire, la prévision d'un excédent d'approvisionnement au cours de la saison 2000/1 suivante, ainsi que l'expansion de la situation nette des investissements ont exercé une pression supplémentaire sur les prix en août. Au début de septembre, les prix du marché à terme ont connu une hausse causée par l'inquiétude générale vis à vis de l'incertitude politique et sociale en Côte d'Ivoire, associée au référendum pour une nouvelle constitution et des élections présidentielles.

Prix

Reflétant les mouvements du marché décrits ci-dessus, la moyenne mensuelle du **prix quotidien de l'ICCO** a décliné du maximum pour l'année de 735 DTS la tonne en octobre 1999 à 670 DTS la tonne en novembre (**tableau 3**). En décembre 1999 et janvier 2000, le prix est resté au même niveau qu'en novembre, mais a atteint le minimum de 639 DTS la tonne pour l'année en février 2000. Après avoir repris à 695 DTS la tonne en mars, le prix du cacao a poursuivi sa tendance à la hausse pour atteindre une moyenne de 708 DTS la tonne en juin et juillet, avant de baisser à 671 DTS la tonne en août. En septembre 2000, le prix s'était redressé à 683 DTS la tonne, mais avait néanmoins baissé de 7% par rapport à la moyenne mensuelle du début de la saison.

Le prix quotidien moyen de l'ICCO pour l'année cacaoyère 1999/2000 s'est établi à 685 DTS la tonne, ce qui représente un déclin significatif de 27% par rapport à la moyenne enregistrée pour l'année précédente. En 1999/2000, le prix des fèves de cacao a presque diminué de la moitié par rapport au niveau enregistré deux années auparavant, en 1997/98, lorsque le prix quotidien de l'ICCO avait atteint une moyenne de 1 269 DTS. Le prix quotidien maximum de 810 DTS la tonne a été enregistré le premier jour de l'année cacaoyère 1999/2000, et le prix quotidien minimum de 615 DTS la tonne, au milieu de février 2000.

PRODUCTION

En 1999/2000, **la production mondiale de cacao en fèves** était estimée à 3 073 000 tonnes, ce qui

représentait une augmentation de 265 000 tonnes (9,4%) par rapport aux 2 808 000 tonnes enregistrées au cours de la campagne 1998/99 (**tableau 1**). Parmi les régions productrices de cacao, la production de 1999/2000, comparée à celle de l'année cacaoyère précédente, a augmenté en **Afrique** de 242 000 tonnes (12,6%), aux **Amériques** de 22 000 tonnes (6,0%), en **Asie et Océanie** de 1 000 tonnes (0,2%).

Au niveau national, en **Côte d'Ivoire**, premier producteur mondial de cacao, le rendement de la récolte s'élevait à 1 409 000 tonnes, soit une augmentation de 246 000 tonnes (21,2%) par rapport à la saison précédente. Au **Ghana**, deuxième producteur, la production s'élevait en 1999/2000 à 437 000 tonnes, constituant une augmentation de 40 000 tonnes (10,1%) par rapport au niveau atteint l'année précédente. La production en **Indonésie** et en **Equateur** a augmenté de 20 000 tonnes dans chacun des deux pays pour atteindre 410 000 tonnes et 95 000 tonnes respectivement en 1999/2000, ce qui représente des augmentations de 5,1% and 26,7% par rapport à leurs niveaux respectifs de l'année cacaoyère précédente. Des augmentations comparativement plus modestes mais non moins importantes se sont produites en **République dominicaine**, avec une hausse de 11 000 (42,3%) à 37 000 tonnes et en **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, avec une hausse de 11 000 (30,6%) à 47 000 tonnes. Par contraste, la production au **Nigeria** et en **Malaisie** a décliné sensiblement par rapport au niveau de la saison précédente pour atteindre 165 000 tonnes (en baisse de 33 000 tonnes, soit 16,7%) et à 45 000 tonnes (en baisse de 30 000 tonnes soit 40,0%) respectivement.

L'importance relative des principales zones de production de cacao, mesurées en termes de part de la production mondiale, figure entre parenthèses au **tableau 1**. Par rapport à l'année cacaoyère précédente, la part des pays africains, région principale de production cacaoyère au monde, a crû de 2,0 pour cent pour passer à 70,3% , tandis que la part de l'Asie, de l'Océanie et des Amériques baissait de 1,6 et 0,4 pour cent pour atteindre 17,0% et 12,7% respectivement. Dans l'ensemble, la part des pays membres de l'ICCO dans la production mondiale totale de cacao en fèves pour la période 1993/94 - 1999/2000 au cours de l'Accord international de 1993 sur le cacao a représenté 83,1%, contre une moyenne de 77,4% pour la période 1986/87 - 1992/93 au cours de la période de validité de l'Accord international précédent sur le cacao, celui de 1986 (**tableau 4**).

TRANSFORMATION

En 1999/2000, **les broyages mondiaux** de cacao en fèves sont évalués à 2 967 000 tonnes, soit une augmentation de 7,4% (205 000 tonnes) par rapport au niveau de l'année cacaoyère précédente. Les broyages de cacao en fèves continuent à être effectués pour l'essentiel dans les pays consommateurs. La part des pays producteurs de cacao dans les broyages mondiaux est restée pratiquement inchangée par rapport au niveau de l'année précédente, soit 31,8% en 1999/00 (**tableau 2**).

Parmi les principaux pays importateurs de cacao, la plus forte augmentation des broyages en volume en 1999/2000 par rapport à 1998/99 s'est produite aux **Etats-Unis** (plus 33 000 pour atteindre 439 000 tonnes). Des augmentations relativement modestes ont été enregistrées aux **Pays-Bas** (plus 21 000 pour atteindre 436 000 tonnes), en **France** (plus 18 000 pour atteindre 142 000), en **Allemagne** (plus 18 000 pour atteindre 215 000 tonnes), au **Canada** (plus 14 000 pour atteindre 56 000 tonnes) et en **Fédération de Russie** (plus 13 000 pour atteindre 60 000 tonnes). Des augmentations marginales ont été enregistrées en **Belgique/Luxembourg** (plus 2 000 pour atteindre 55 000 tonnes) et au **Royaume-Uni** (plus 1 000 pour atteindre 168 000 tonnes). Par contre, des broyages inférieurs ont été indiqués en **Italie** (moins 9 000 pour atteindre 64 000 tonnes) et au **Japon** (moins 1 000 pour atteindre 47 000 tonnes).

Parmi les principaux pays producteurs de cacao, la plus forte augmentation des broyages a été enregistrée en **Equateur** (plus 17 000 pour atteindre 43 000 tonnes). Des augmentations relativement modestes ont été signalées en **Côte d'Ivoire** (plus 10 000 pour passer à 235 000 tonnes), en **Indonésie** (plus 10 000 pour passer à 85 000 tonnes), en **Malaisie** (plus 10 000 pour passer à 115 000 tonnes), au **Brésil** (plus 10 000 pour passer à 202 000 tonnes), au **Ghana** (plus 5 000 pour passer à 70 000 tonnes) et au **Nigeria** (plus 2 000 pour passer à 22 000 tonnes).

La répartition régionale des broyages de cacao en fèves, mesurée en pourcentage du total mondial des broyages, figure entre parenthèses au **tableau 2**. L'**Europe**, région la plus importante pour les broyages, a vu sa part des broyages mondiaux baisser en 1999/2000 de 0,7 pour cent pour être ramenée à 45,7% par rapport à la campagne précédente. La part de l'**Afrique** a baissé en 1999/2000 de 0,4 pour cent par rapport au niveau de l'année précédente pour être

ramenée à 12,3%, alors que la part des **Amériques, de l'Asie et de l'Océanie** augmentait de 0,6 pour cent pour passer à 28,4% et de 0,5 pour cent pour passer à 13,6% respectivement. Dans l'ensemble, la part des pays membres de l'ICCO dans les broyages mondiaux a atteint en moyenne 71,0% pour la période 1993/94 - 1999/2000 couverte par l'Accord international de 1993 sur le cacao, contre une moyenne de 72,1% pour la période de 1986/87 - 1992/93 couverte par l'Accord international précédent sur le cacao, celui de 1986 (**tableau 4**).

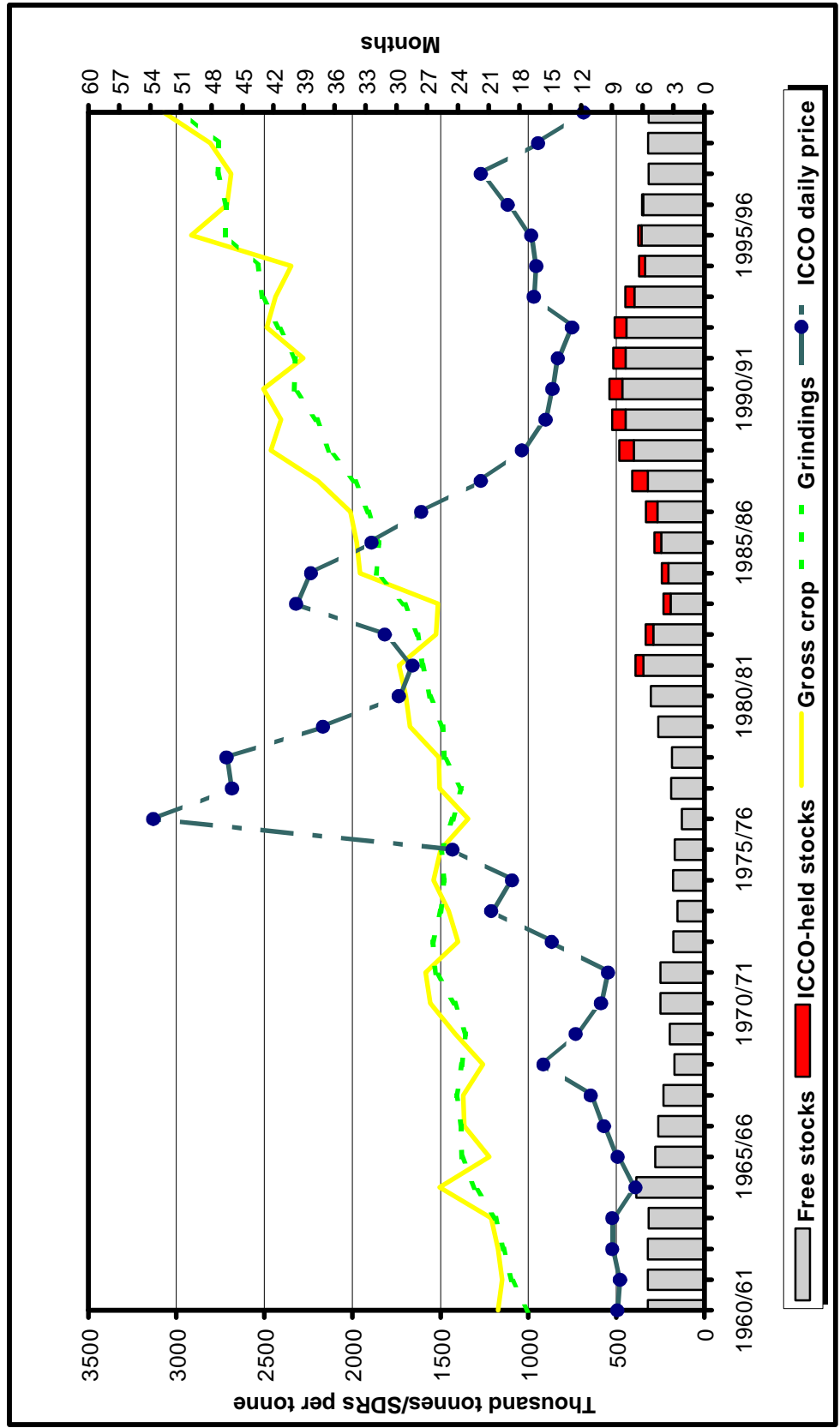
STOCKS

Sur la base des estimations de production et de broyages décrites ci-dessus, l'année cacaoyère 1999/2000 aurait dû aboutir à un excédent de production de 75 000 tonnes. Le total des stocks de cacao en fèves à la fin de l'année cacaoyère 1999/2000 aurait donc dû s'élever à 1 341 000 tonnes, soit 45,2% ou environ cinq mois et demi des broyages annuels mondiaux estimés pour 1999/2000.

Dans l'ensemble, la situation statistique fait apparaître des déficits de production au cours de quatre des sept années de récolte écoulées; ceci a entraîné une baisse sensible des stocks mondiaux de cacao en fèves, qui sont passés de 1,53 million de tonnes au début de la saison 1993/94 à environ 1,34 million de tonnes à la fin de l'année cacaoyère 1999/2000. On estime que le ratio stocks/broyages, critère de mesure approprié pour le rétrécissement de l'offre, a par conséquent baissé de 63,1% à 45,2% au cours de la même période. Toutefois, malgré cette baisse, les stocks mondiaux de cacao se maintiennent à un niveau suffisamment élevé pour ne pas susciter chez les fabricants d'inquiétudes quant à l'offre sur le court et moyen terme. D'ailleurs, les progrès de la technologie ont permis aux entreprises de travailler avec des stocks-outils moins importants et les fabricants et transformateurs ont tendance à aller dans le sens d'une intégration verticale avec le secteur de l'exportation des origines afin de garantir des livraisons ininterrompues de cacao.

GRAPHIQUE I

PRODUCTION MONDIALE DE CACAO EN FEVES, BROYAGES, STOCKS ET PRIX, 1960/61 A 1999/2000



GRAPHIQUE II

Prix quotidiens ICCO de cacao en feves: octobre 1999 a septembre 2000

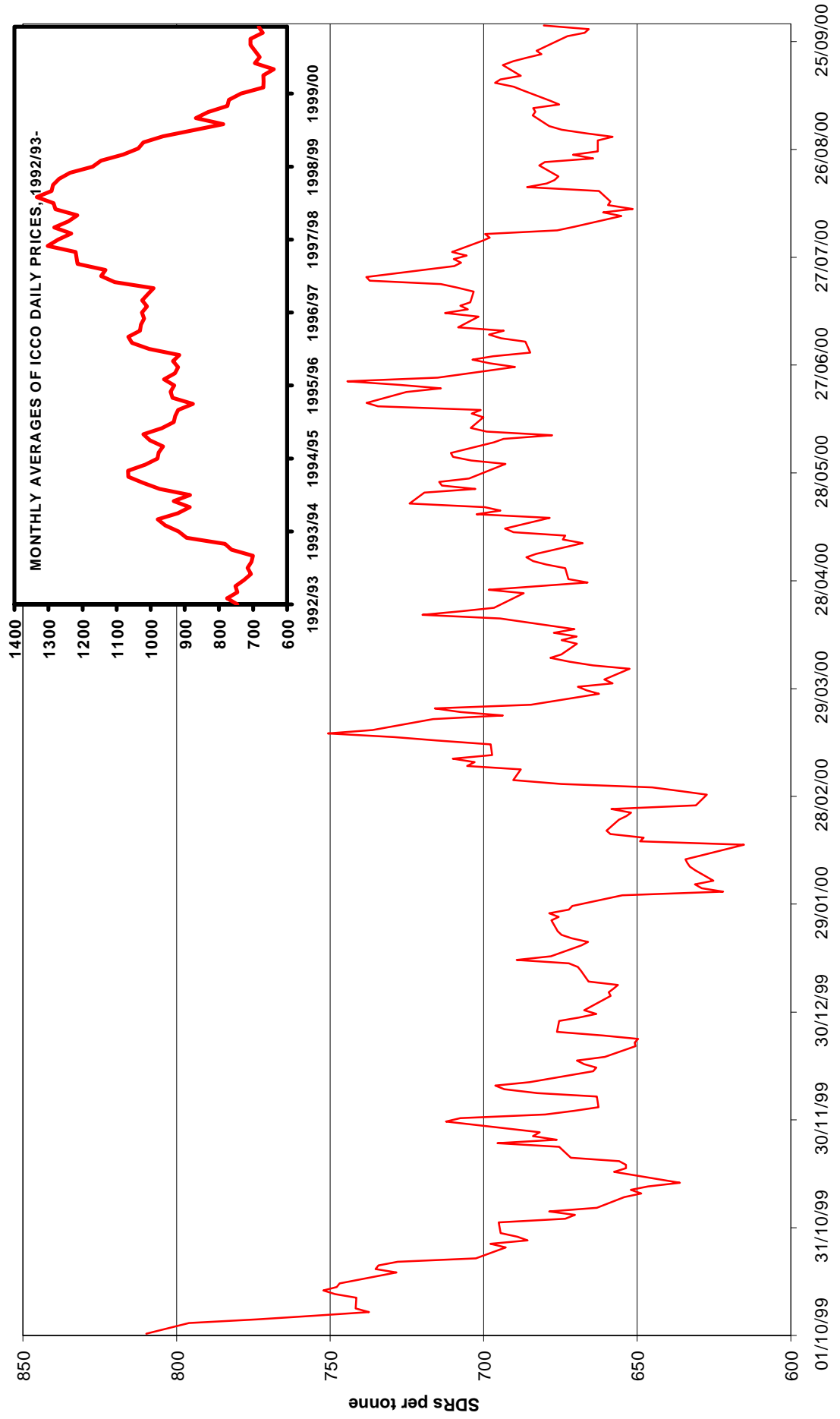


Tableau 1
Production mondiale de cacao en fèves
1992/93 - 1996/97, 1997/98, 1998/99 et 1999/2000
(en milliers de tonnes a/)

Continents et pays	Moyenne annuelle 1992/93 - 1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000
AFRIQUE	<u>1 571</u> (60,9%)	<u>1 841</u> (68,4%)	<u>1 920</u> (68,4%)	<u>2 153</u> (70,4%)
Cameroun	113	115	124	115
Côte d'Ivoire	960	1 113	1 163	1 400
Ghana	321	409	398	437
Nigéria	148	165	198	165
Autres <u>b/</u>	29	39	37	36
AMERIQUE DU NORD, CENTRALE ET DU SUD	<u>533</u> (20,7%)	<u>403</u> (15,0%)	<u>368</u> (13,1%)	<u>389</u> (12,7%)
Brésil	246	170	138	125
Colombie	48	38	38	38
République dominicaine	55	70	26	35
Equateur	87	30	75	95
Mexique	44	35	35	37
Pérou	14	22	21	22
Venezuela	17	17	17	17
Autres <u>b/</u>	22	21	18	20
ASIE ET OCEANIE	<u>475</u> (18,4%)	<u>446</u> (16,6%)	<u>520</u> (18,5%)	<u>518</u> (16,9%)
Indonésie	270	331	390	410
Malaisie	153	65	75	45
Papouasie-Nouvelle-Guinée	33	29	35	43
Autres <u>b/</u>	19	21	20	20
Total mondial	<u>2 579</u> (100,0%)	<u>2 690</u> (100,0%)	<u>2 808</u> (100,0%)	<u>3 060</u> (100,0%)

Remarques:a/ Arrondi au millier de tonnes le plus proche.

b/ Pays produisant individuellement moins de 10 000 tonnes par an.

Source: *Bulletin trimestriel de statistiques du cacao*, ICCO, Vol. XXVII, No. 2 (Année cacaoyère 2000/01).

Tableau 2
Broyages mondiaux de cacao en fèves 1992/93 - 1996/97, 1997/98 1998/99 et
1999/2000

(EN MILLIERS DE TONNES *a/*)

Continents et pays	Moyenne annuelle 1992/93 - 1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000
EUROPE	<u>1 291</u> (50,2%)	<u>1 316</u> (47,5%)	<u>1 280</u> (46,5%)	<u>1 355</u> (45,9%)
Autriche	15	19	20	18
Belgique/Luxembourg	61	53	53	55
République tchèque	13	12	10	10
Danemark	4	11	11	15
France	101	103	124	142
Allemagne	275	226	197	215
Irlande	9	11	9	8
Italie	67	72	73	64
Pays-Bas	355	425	415	436
Pologne	32	36	37	32
Espagne	48	58	54	58
Suisse	24	20	22	23
Fédération de Russie	73	52	47	60
Autres pays de l'ex-URSS	19	24	28	34
Royaume-Uni	171	174	167	168
Autres <i>b/</i>	24	20	13	17
AFRIQUE	<u>218</u> (8,4%)	<u>314</u> (11,4%)	<u>351</u> (12,7%)	<u>367</u> (12,4%)
Cameroun	19	29	31	31
Côte d'Ivoire	121	193	225	235
Ghana	53	67	65	70
Nigeria	17	17	20	22
Autres <i>b/</i>	8	8	10	9
AMERIQUE DU NORD, CENTRALE ET DU SUD	<u>741</u> (28,7%)	<u>770</u> (27,8%)	<u>770</u> (27,9%)	<u>839</u> (28,4%)
Brésil	206	188	192	201
Canada	36	53	42	56
Colombie	45	38	38	37
Equateur	38	27	26	40
Mexique	33	24	32	32
Pérou	14	17	13	13
Etats-Unis	341	399	406	439
Autres <i>b/</i>	28	24	21	21
ASIE ET OCEANIE	<u>328</u> (12,7%)	<u>368</u> (13,3%)	<u>355</u> (12,9%)	<u>394</u> (13,3%)
Chine	32	30	19	29
Indonésie	56	76	75	85
Japon	43	45	47	46
Malaisie	98	100	105	115
Philippines	14	13	13	13
Singapour	53	58	50	53
Thaïlande	7	11	11	13
Turquie	12	22	22	25
Autres <i>b/</i>	13	13	13	15
Total mondial	2 578 (100,0%)	2 768 (100,0%)	2 756 (100,0%)	2 955 (100,0%)
Total pays producteurs	755 (29,3%)	834 (30,1%)	877 (31,8%)	940 (31,8%)

Remarques: *a/* Arrondi au millier de tonnes le plus proche.

b/ Pays broyant individuellement moins de 10 000 tonnes par an.

TABLEAU 3
Valeurs moyennes, maxima et minima des prix quotidiens de l'ICCO de cacao en fèves

OCTOBRE 1999 - SEPTEMBRE 2000

Période	PRIX QUOTIDIENS		
	Moyenne	Maximum	Minimum
	DTS la tonne		
1999			
Octobre	735,18	809,88	685,75
Novembre	670,16	712,27	636,20
Décembre	669,18	696,20	649,79
2000			
Janvier	669,60	689,21	654,89
Février	638,78	660,06	615,28
Mars	694,69	750,65	645,12
Avril	680,43	719,91	652,46
Mai	693,42	724,10	667,79
Juin	707,62	744,25	677,65
Juillet	707,44	738,09	686,45
Août	670,97	699,50	651,43
Septembre	682,62	696,31	665,78
	(US cents/livre)		
1999			
Octobre	46,33	51,09	43,26
Novembre	41,84	44,36	39,71
Décembre	41,67	43,43	40,42
2000			
Janvier	41,63	42,95	40,19
Février	38,97	40,26	37,62
Mars	42,32	45,84	39,19
Avril	41,34	43,87	39,79
Mai	41,23	42,76	39,40
Juin	42,71	44,84	41,08
Juillet	42,49	44,21	41,64
Août	39,82	41,58	38,63
Septembre	40,06	40,69	39,26

Source: *Bulletin trimestriel de statistiques du cacao*, ICCO, Vol. XXVII, No. 2, (Année cacaoyère 2000/01).

Tableau 4

Part de la production et des broyages mondiaux des membres de l'ICCO
1976/77 – 1999/2000

	Accord de 1975		Accord de 1980		Accord de 1986		Accord de 1993	
	Moyenne 1976/77-1979/80	%	Moyenne 1981/82-1985/86	%	Moyenne 1986/87-1992/93	%	Moyenne 1993/94 - 1999/2000	%
	Milliers de tonnes		Milliers de tonnes		Milliers de tonnes		Milliers de tonnes	
Production	1 399	92,5	1 032	59,4	1 810	77,4	2 250	83,0
Broyages	1 185	82,0	1 273	74,0	1 570	72,1	1 924	71,1

Source: Bulletin trimestriel de statistiques du cacao, ICCO (divers numéros)

ANNEXE 1 : MEMBRES DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 1993 SUR LE CACAO

(au 30 septembre 2000)

	Type d'instrument	Date
Pays exportateurs		
Bénin	Ratification	13.07.98
Brésil	Ratification	10.12.96
Cameroun	Notification au titre de l'article 55	11.01.94
Côte d'Ivoire	Ratification	18.05.94
République dominicaine	Notification au titre de l'article 55	06.02.97
Equateur	Ratification	26.10.94
Gabon	Notification au titre de l'article 55	21.12.93
Ghana	Notification au titre de l'article 55	12.10.93
Grenade	Notification au titre de l'article 55	18.02.94
Jamaïque	Ratification	28.02.94
Malaisie	Ratification	25.01.94
Nigeria	Ratification	02.12.94
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Adhésion	01.09.95
Pérou	Adhésion	21.08.00
Sao-Tomé-et-Principe	Notification au titre de l'article 55	06.03.95
Sierra Leone	Notification au titre de l'article 55	07.10.93
Togo	Notification au titre de l'article 55	12.10.93
Trinité-et-Tobago	Ratification	30.09.93
Venezuela	Ratification	08.05.96

	Type d'instrument	Date
Membres importateurs		
Autriche	Ratification	23.04.96
Belgique/Luxembourg	Notification au titre de l'article 55	16.02.94
République tchèque	Approbation	23.06.94
Danemark	Approbation	28.09.98
Egypte	Adhésion	20.07.00
Finlande	Acceptation	01.10.93
France	Approbation	16.05.96
Allemagne	Ratification	28.09.98
Grèce	Ratification	28.09.98
Hongrie	Approbation	22.02.94
Irlande	Ratification	30.09.98
Italie	Ratification	28.09.98
Japon	Acceptation	18.01.95
Pays-Bas	Acceptation	21.07.98
Norvège	Ratification	14.10.93
Portugal	Ratification	31.08.95
Fédération de Russie	Acceptation	02.11.94
République slovaque	Approbation	26.04.94
Espagne	Ratification	29.09.94
Suède	Ratification	30.09.93
Suisse	Ratification	17.06.94
Royaume-Uni	Ratification	06.11.98
Organisation intergouvernementale (en application de l'article 4)		
Communauté européenne	Approbation	28.09.98

ANNEXE II COMPTES, APRES VERIFICATION

COMPTE ADMINISTRATIF – BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2000

(EN LIVRES STERLING)

1998/99			1999/2000
	ACTIF CIRCULANT		
2.955.526	Solde en banque et en caisse disponible		2.637.965
98.504	Créances		45.134
10.204	Frais payés d'avance		10.270
	Arriérés de contributions:		
170.565	Période 1990/91 à 1998/99 incluse	240.509	
143.215	Exercice clos le 30 Septembre 2000	139.211	
			379.720
3.377.744			3.073.089
	A déduire: PASSIF A COURT TERME:		
38.802	Dettes et provisions pour dépenses à payer	29.799	
27.250	Fonds de dépenses différées	5.000	
226.410	Contributions des membres payées à l'avance	13.943	
			48.742
3.085.282	TOTAL DE L'ACTIF NET		3.024.347
	Soit:		
	FONDS DE RESERVE SPECIAL (Note 2)		
2.500.000	Capital	2.500.000	
84.750	A déduire: Arriérés de contributions	84.750	
2.415.250		2.415.250	
212.963	A ajouter: Intérêt sur le Fonds de réserve spécial	212.963	
2.628.213			2.628.213
	FONDS DE RESERVE (Note 3)		
143.289	Fonds disponibles	115.644	
313.780	Arriérés de contributions	379.728	
			495.364
3.085.282			3.024.347

**COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DES RECETTE ET DEPENSES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2000**

(EN LIVRES STERLING)

1998/99			1999/20 00	
		RECETTES		
1.402.800		Contributions mises en recouvrement dans l'année		1.402.800
	28.988	Intérêts perçus – fonds généraux	13.936	
	150.771	Intérêts perçus – fonds de réserve spécial	149.620	
179.759				163.556
6.960		Abonnement au <i>Bulletin trimestriel de statistiques du cacao</i>		11.256
3.919		Vente de documents autres		8.317
784		Autres revenus		78.147
1.594.222		TOTAL RECETTES		1.664.076
-		A ajouter: Transfert des réserves de revenus accumulés		99.230
1.594.222				1.763.306
		Moins:		
1.718.006		DEPENSES ADMINISTRATIVES		1.729.225
(123.784)		Excédent reporté sur le Fonds de réserve		34.081

COMPTE ADMINISTRATIF - NOTES RELATIVES AUX RELEVES FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBER 2000

1. Politiques comptables

Méthodes comptables

Ces relevés financiers ont été préparés selon la méthode de la valeur initiale et conformément aux normes internationales de comptabilité.

Immobilisations

Les dépenses en immobilisations pendant l'exercice ont été passées par recettes et dépenses au fur et à mesure qu'elles ont été engagées. Le coût total, original, des installations fixes, du mobilier et du matériel acheté à ce jour, moins affectations de soldes, s'élève à 341.709 livres sterling (1999: £339.166), comme l'indique l'inventaire. Ce chiffre ne tient pas compte des moins-values dues à l'usure.

Arriérés de contributions

Aucune provision n'a été faite pour les arriérés de contributions irrécouvrables auprès des membres de l'ICCO.

2. Fonds de réserve spécial

En 1997, le Conseil a créé un fonds de réserve spécial de 2,5 millions de livres sterling. A ce jour, les Membres doivent encore verser la somme de 84.750 livres sterling. Ce fonds sera préservé comme fonds de sécurité à long terme pour le compte administratif. Au cours des années précédentes, les revenus accumulés sur le fonds de réserve spécial au 30 septembre 1998, ont fourni une sécurité supplémentaire au compte administratif. A partir du présent exercice, ces revenus accumulés ainsi que les intérêts perçus sur le fonds en 1999/2000 ont été utilisés pour financer une partie des dépenses annuelles.

3. Fonds de réserve

Le Fonds de réserve a été divisé en deux catégories: fonds disponibles, qui s'élèvent à £115.644 (1999: £143.289) et arriérés des contributions des membres au budget administratif, à concurrence de £379.720 (1999: £313.780).

4. Locaux en location

L'Organisation loue des locaux au 22 Berners Street, Londres, au titre d'un bail qui prévoit une révision du loyer en avril 2001. Selon les termes actuels du bail, le loyer annuel se monte à £136.000 livres sterling.

FONDS DE PROMOTION – BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2000

(EN LIVRES STERLING)

1999			2000
	ACTIF		
1.032	Solde en banque		1.058
44	Taxe à la valeur ajoutée recouvrable		-
1.076			1.058
	Moins: PASSIF		
-	Solde des dépenses afférentes aux projets sous-traités	-	
-	Frais de vérification	-	
2.250	Solde dû au Compte administratif de l'ICCO	3,634	
			3.634
(1.174)	PASSIF NET		(2.576)
(1.254)	Solde des fonds au 1er octobre 1999		(1.174)
(80)	Déficit/(Excédent) pour l'année		(1.402)
(1.174)	DEFICIT AU 30 SEPTEMBRE 2000		(2.576)

FONDS DE PROMOTION – RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2000

(EN LIVRES STERLING)

1999			2000
	RECETTES		
80	Intérêts sur les dépôts en banque		56
	Moins: DEPENSES		
-	Frais de consultation	1.384	
-	Dépenses administratives	74	
0			1.458
80	Déficit/(Excédent) pour l'année		(1.402)

FONDS DE PROMOTION - NOTES RELATIVES AUX RELEVÉS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2000

Méthodes comptables

Ces relevés financiers ont été préparés selon la méthode de la valeur initiale et conformément aux normes internationales de comptabilité.

Déficit de fonds

A part les intérêts bancaires, aucun revenu n'a été reçu pendant cette année. Durant l'année une dépense de £1.458 encourue a entraîné un déficit de £1.402. Ce déficit a été financé par le Compte administratif de l'ICCO.

**FONDS DE L'ENVIRONNEMENT – BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2000
(EN \$EU)**

1999		2000
\$EU		\$EU
	ACTIF	
<u>47.237</u>	Solde en banque	<u>48.458</u>
	Soit:	
	FONDS	
-	Solde au 1er octobre 1999	47.237
<u>47.237</u>	Excédent pour l'année	<u>1.221</u>
<u>47.237</u>	Solde au 30 septembre 2000	<u>48.458</u>

**FONDS DE L'ENVIRONNEMENT – COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES AU 30
SEPTEMBRE 2000**

1999		2000
\$EU		\$EU
	RECETTES	
47.237	Contributions	
<u> -</u>	Intérêts perçus	<u>1.221</u>
47.237		1.221
<u> -</u>	Moins: DEPENSES	<u> -</u>
<u>47.237</u>	Excédent pour l'année reporté sur le fonds	<u>1.221</u>

**FONDS DE L'ENVIRONNEMENT - NOTES RELATIVES AUX RELEVES FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2000**

Méthodes comptables

Ces relevés ont été préparés selon la méthode de la valeur initiale, conformément aux normes internationales de comptabilité.

Fonds

En 1998/1999, le Gouvernement des Pays-Bas a contribué une dotation à concurrence de NLG 100.000. Aucune contribution n'a été reçue pendant l'année.

ANNEXE III LISTE DES MEMBRES DU SECRETARIAT
(AU 30 SEPTEMBRE 2000)

CABINET DU DIRECTEUR EXECUTIF

M. E. Kouamé	Directeur exécutif
Mlle S. Sharp	Assistante personnelle

DIVISION ECONOMIQUE ET DES STATISTIQUES

Dr. J. W. A. Vingerhoets	Chef de la Division
--------------------------	---------------------

Section des statistiques et d'étude des marchés

M. N. Mistry	Statisticien
M. C.J. Bouic	Assistant statisticien principal
Mme V. Ramgulam	Assistante statisticienne
Mme C.E. Knott	Sténographe
Mme I. Giryeva	Assistante de recherche

Section économie et développement

Dr. A.C. Brewer	Econométricien
Mr. N.I. Gorokhov	Economiste
Dr. J.-M.A. Anga	Fonctionnaire chargé des projets
Mr. V.K. Adjei	Assistant de recherche principal

DIVISION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Dr. K.K. Sarpong	Chef de la Division
------------------	---------------------

Section du personnel et des services généraux

Mlle S. Petros	Assistante administrative principale
M. J. Fernandes	Assistant de comptabilité principal
M. G. Owusu-Aninakwah	Commis à l'enregistrement
M. F.A. Hurtado	Assistant de communication/informatique

Services d'information et des conférences

Mme S. J. Esplan	Fonctionnaire chargée des services linguistiques/conférences
Mlle M. T. Faherty	Bibliothécaire/Fonctionnaire de la TI
M. A. C. Banbury	Assistant de conférence principal/Opérateur de matériel d'impression
M. S. Persad	Assistant de conférence
Mlle P. L. J. Gruel	Sténographe

Imprimé par
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

 **22 Berners Street, Londres W1P 3DB, Royaume-Uni**

 **+44 (0)20 7637 3211**

Télécopieur : +44 (0)20 7631 0114

Courrier électronique : info@icco.org

 **<http://www.icco.org>**